

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00152
Numéro SIREN : 437 990 179
Nom ou dénomination : IDK

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2021 sous le numéro de dépôt 3212



Expert Comptable & Conseil
G R O U P E
AFIGEC

REÇU LE

30 MARS 2021

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
N° de Répertoire :

CONFORME
SIGNAL

IDK

81/85 Avenue de l-Europe ZAC de la Malnoue
77184 EMERAINVILLE

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

SIRET : 43799017900032

NAF : 4618Z

BECOM EXPERTS CONSEILS

Société à responsabilité limitée au capital de 89 945 Euros
SIRET 419 852 363 00011 RCS Versailles NAF 6920Z

27, rue Exelmans -RP 726 - 78 007 VERSAILLES Cedex
Tél 01 39 02 06 06 / Fax 01 39 02 73 24

www.becom.fr
e-mail : bec@becom.fr

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net31/12/2019 ③	Net 31/12/2018 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	34 304	AG	27 455	6 849
Fonds commercial (1)	AII	14 447	AI		14 447
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP	45 000	AQ	45 000	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	35 031	AS	30 542	4 488
Autres immobilisations corporelles	AT	652 447	AU	444 409	208 038
Immobilisations en cours	AV		AW		15 700
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CI		
Autres participations (2)	CU		CV		
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH	116 861	BI	116 861	115 711
TOTAL II	BJ	898 090	BK	547 406	350 684
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production :	BN		BO		
- de biens	BP		BQ		
- de services	BR		BS		
Produits intermédiaires et finis	BT	3 273 409	BU	3 273 409	2 675 782
Marchandises	BV	42 269	BW	42 269	84 680
Avances et acomptes sur commandes	BX	3 372 012	BY	47 249	3 324 763
Clients et comptes rattachés (3)	BZ	287 276	CA		287 276
Autres créances (3)	CB		CC		394 248
Capital souscrit appelé, non versé	CD		CE		
V.M.P. (dont actions propres)	CF	3 811 952	CG	3 811 952	2 693 369
Disponibilités	CH	785 202	CI	785 202	175 889
Charges constatées d'avance (3)	CI		CK	47 249	11 524 870
TOTAL III	CI	11 572 119	CK	47 249	9 391 921
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecarts de conversion actif	VI CN	178		178	834
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	12 470 387	IA	594 656	11 875 732
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations	Stocks		Créances	

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

			Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	300 000	DA 300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB	
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC	
Réserve légale (3)			DD 30 000	30 000
Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		BI	DF	
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)		EJ	DG	
Report à nouveau			DH 4 368 667	3 004 749
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI 2 165 498	1 738 919
Subventions d'investissement			DJ	
Provisions réglementées			DK	
TOTAL I			DL 6 864 165	5 073 667
Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN	
TOTAL II			DO	
Provisions pour risques			DP 341 442	342 099
Provisions pour charges			DQ	
TOTAL III			DR 341 442	342 099
Emprunts obligataires convertibles			DS	
Autres emprunts obligataires			DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU 176 364	216 257
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	DV 208	76
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX 2 868 842	2 542 925
Dettes fiscales et sociales			DY 1 048 779	1 020 815
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Autres dettes			EA 570 472	533 697
Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL IV			EC 4 664 664	4 313 770
Écarts de conversion passif			V ED 5 460	212
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)			EE 11 875 732	9 729 748

Renvois :

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
(2) Dont écart de réévaluation libre	ID		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 564 554	4 172 885
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

	France		Exportations et livr. Intracommunautaires		Total	31/12/2018	
Ventes de marchandises	FA	26 236 894	FB	550 471	FC	26 787 365	22 630 905
Production vendue :	- biens	FD	FE		FF		
	- services	FG	FH	253	FI	396 140	373 518
Chiffre d'affaires net	FJ	26 632 781	FK	550 724	FL	27 183 504	23 004 423
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	80 280	90 664
Autres produits (1) (11)					FQ	16 376	13 400
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	27 280 160	23 108 487
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	19 176 455	16 052 741
Variation de stock (marchandises)					FT	-597 628	-504 783
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	60 645	58 950
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV		
Autres achats et charges externes (3)					FW	2 753 757	2 614 626
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	174 598	148 461
Salaires et traitements					FY	1 620 083	1 326 652
Charges sociales (10)					FZ	742 746	620 736
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements					GA	70 932	59 728
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					GB		
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	42 416	39 797
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	43 788	82 683
Total des charges d'exploitations (4) (II)					GF	24 087 793	20 499 591
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	3 192 368	2 608 896
Bénéfice attribué ou perte transférée					III		
Perte supportée ou bénéfice transféré					IV		
Produits financiers de participations (5)					GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 389	9 182
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	834	561
Différences positives de change					GN	13 511	31 307
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	18 735	41 051
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	178	834
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	13 402	13 165
Différences négatives de change					GS	20 139	89 586
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	33 719	103 585
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)					GV	-14 985	-62 535
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	3 177 383	2 546 361

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

		31/12/2019	31/12/2018
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	12 672
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	2 280
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	97 267
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	112 219
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 673
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	26 804
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	59 431
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 673
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	-3 673
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IJ	34 629
	Impôts sur les bénéfices	IK	973 584
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	27 298 895
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	25 133 397
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	2 165 498
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	- Produits de locations immobilières	HY	
	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3)	- Crédit-bail mobilier	HP	47 050
	- Crédit-bail immobilier	HQ	44 111
(4)	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	- Produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	- Intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6 bis)	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX	
(6 ter)	- Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	- Transferts de charges	A1	42 384
(10)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		
(11)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	70
(13)	- Primes et cotisations complémentaires professionnelles :		
	- facultatives A6		
	- obligatoires A9		
	(dont cotisations facultatives Madelin) A7		
	(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite) A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	amende	135	
	prise en charges litiges clients	3 538	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Charges antérieures	Produits antérieurs

Annexe

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-120 du 29-11-1983 - article 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L 123-12 à 123-28), des règlements du comité de la Régulation comptable (CRC) et du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2019 présente un total de 11 875 732 euros.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat de 2 165 498 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Faits caractéristiques

Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour une meilleure compréhension des comptes annuels présentés, les modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur réelle à la date de clôture

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaieur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque.

Provisions

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Engagements de retraite

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

L'engagement de la dette actuarielle, non comptabilisé en fin d'exercice, est couvert par un contrat d'assurance.

Changement de méthodes

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Faits Exceptionnels / COVID-19

Information au titre d'un événement postérieur à la clôture

Compte tenu de l'absence de situation épidémique liée au COVID 19 au 31 décembre 2019 en France et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence, l'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Les mesures gouvernementales adoptées en mars 2020 tant sur le plan sanitaire (confinement, interdiction de rassemblement) que sur le plan économique (fermeture de certaines activités) ont généré une baisse significative d'activité pour la société mais sa continuité d'exploitation n'est pas compromise pour autant. A la date d'arrêté de ces comptes l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'entreprise a étudié et mis en œuvre les actions de sauvegarde qui lui étaient nécessaires parmi les mesures immédiates de soutien proposées aux entreprises par le gouvernement telles que le dispositif de chômage partiel, le report des échéances fiscales et/ou sociales, le report des échéances d'emprunt, la demande du prêt garanti par l'Etat.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement	49 348		
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	49 348		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui	45 000		
Installations :			
- Générales, agencements et aménagements constructions	43 107		
- Techniques, matériel et outillage	423 562		47 502
- Générales, agencements et aménagements divers	100 793		51 006
Matériel :			
- De transport	47 459		666
- De bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers	15 700		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	675 620		99 173
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés	115 711		1 854
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	115 711		1 854
TOTAL GENERAL	840 680		101 027

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement		597	48 751	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		597	48 751	
TOTAL				
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre			45 000	
- Sur sol d'autrui				
Installations :				
- Gales, agencés et aménagt. const.		8 076	35 031	
- Techniques, matériel et outillage			471 064	
- Gales, agencés et aménagt. divers				
Matériel :				
- De transport		3 344	148 454	
- De bureau et informatique, mobilier		15 195	32 930	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		15 700		
Avances et acomptes				
TOTAL		42 316	732 478	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés		704	116 861	
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL		704	116 861	
TOTAL GENERAL		43 617	898 090	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	27 505	547	597	27 455
TOTAL	27 505	547	597	27 455
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	45 000			45 000
Installations techniques, matériel et outillage industriel	33 226	5 392	8 076	30 542
Installations générales, agencements et aménagements divers	319 373	31 423		350 796
Matériel de transport	37 992	31 733	3 344	66 381
Matériel de bureau et informatique, mobilier	40 590	1 837	15 195	27 232
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	476 181	70 385	26 615	519 951
TOTAL GENERAL	503 687	70 932	27 212	547 406

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Autres postes d'immo. incorporelles							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE			TOTAL GENERAL NON VENTILE			TOTAL GENERAL NON VENTILE	

CADRE C				
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amortissements	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations		178	178	

Etat des provisions

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglées				
Provisions pour :				
- Reconstitution des gisements				
- Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provision Fiscale pour implantation à l'étranger :				
- Avant le 01.01.1992				
- Après le 01.01.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				
Risques et charges				341 265
- Litiges	341 265			
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change	834	178	834	178
Provisions pour :				
- Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	342 099	178	834	341 442

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participations				
- Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	42 729	42 416	37 896	47 249
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	42 729	42 416	37 896	47 249
TOTAL GENERAL	384 828	42 594	38 731	388 692
Dont dotations et reprises :		42 416	37 896	
- D'exploitation		178	834	
- Financières				
- Exceptionnelles				
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>				

Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	116 861		116 861
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	149 262	149 262	
Autres créances clients	3 222 750	3 222 750	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3 500	3 500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	57 201	57 201	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	226 575	226 575	
Charges constatées d'avance	785 202	785 202	
TOTAL	4 561 351	4 444 490	116 861
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : - A 1 an max. à l'origine	2 149	2 149		
- A plus d'1 an à l'origine	174 215	74 104	100 111	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	59	59		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 868 842	2 868 842		
Personnel et comptes rattachés	217 020	217 020		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	246 967	246 967		
Impôts sur les bénéfices	323 584	323 584		
Taxe sur la valeur ajoutée	217 739	217 739		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	43 469	43 469		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	149	149		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	570 472	570 472		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	4 664 664	4 564 554	100 111	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	36 090			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	33 236			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	149			

Charges à payer
(Article R123-189 du Code de Commerce)

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 149.05	1 763.43
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 021.94	164 877.27
Dettes fiscales et sociales	339 988.48	258 402.44
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	566 565.99	531 832.96
TOTAL	1 066 725.46	956 876.10

Détail des charges à payer

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 149.05	1 763.43
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	2 149.05	1 763.43
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 021.94	164 877.27
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	158 021.94	164 877.27
Dettes fiscales et sociales	339 988.48	258 402.44
42820000 DETTES PROV./CONGES PAYES	124 963.68	101 960.88
42860000 PERS.AUTR.CHARGES A PAYER	92 056.08	30 480.30
43820000 CH SOC /CONGES PAYES	49 080.58	43 905.80
43860000 AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	44 222.14	48 735.16
44860000 CHARGES A PAYER	29 666.00	33 320.30
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	566 565.99	531 832.96
41980000 RRR A ACCORD. AVR A ETABL	195 493.00	150 689.71
46861000 D/C -BACHE Gérard	371 072.99	381 143.25
TOTAL	1 066 725.46	956 876.10

Produits à recevoir
(Article R123-189 du Code de Commerce)

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		18 956.36
Créances clients et comptes rattachés		292 693.72
Autres créances	219 394.97	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	219 394.97	311 650.08

Détail des produits à recevoir

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		18 956.36
Créances clients et comptes rattachés		18 956.36
41810000 CLIENTS PROD.NON ENC.FACT		
Autres créances	219 394.97	292 693.72
40980000 RRR A OBTEN.AVOIR A RECEV	217 985.80	279 322.20
43870000 PRODUITS SOCIAUX A RECEVOIR		662 95
46870000 DIVERS PDT'S A RECEVOIR	1 409.17	12 708.57
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	219 394.97	311 650.08

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Produits :		
- D'exploitation		
- Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL		

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Charges :		
- D'exploitation	785 202	175 889
- Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	785 202	175 889

Fonds Commercial

Libellé	Montant
Eléments achetés	14 447
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	
TOTAL	14 447

Commentaire

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	7 500	40.00000	300 000
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	7 500	40.00000	300 000

Résultats des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Capital en fin d'exercice					
Capital social	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Nombre d'actions ordinaires	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
Nombre d'actions à dividendes prioritaires sans droit de vote					
Nombre maximum - par conversion d'obligations d'actions à créer : - par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	27 183 504	23 004 423	19 241 026	14 869 802	13 611 186
Résultat avant impôts, participations, dotations aux amortissements et provisions	3 248 506	2 561 614	1 160 203	466 810	537 125
Impôts sur les bénéfices	973 584	819 545	344 827	131 250	69 327
Participation des salariés	34 629				
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	2 240 293	1 742 069	815 376	335 560	467 798
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	2 165 498	1 738 919	732 458	277 104	172 968
Résultat distribué				80 250	130 000
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	299	232	109	45	62
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	289	232	98	37	23
Dividende attribué				11	17
Personnel					
Effectif moyen des salariés	37	37	32	23	21
Montant de la masse salariale	1 620 083	1 326 652	1 160 800	984 227	835 794
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales)	742 746	620 736	512 207	431 571	431 537

IDK

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2019

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au Capital de 300 000 €

Siège Social : 81-85 avenue de l'Europe - Zac de Malnoue - 77184 EMERAINVILLE

JB

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

GEFCOM

Société de Commissaires aux Comptes et d'Expertise Comptable

103, Rue La Boétie - 75008 PARIS
Tél. : 01 53 89 12 60 - Fax : 01 42 56 32 06 - gef@cabinet-gef.fr
www.cabinet-gef.fr

A l'Associé Unique,

I- OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons réalisé l'audit des comptes annuels d'IDK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, que vous trouverez joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SASU IDK à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

a) *Référentiel d'audit*

Nous avons réalisé notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont détaillées dans un paragraphe en fin du présent rapport.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

b) *Indépendance*

Notre mission d'audit a été effectuée dans le respect des règles d'indépendance applicables à notre profession, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, étant précisé que nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...

.../...

III- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Conformément aux articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatifs à la justification de nos appréciations, nous attirons votre attention sur les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ces appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous vous précisons que nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- VERIFICATION DU RAPPORT DE LA GERANCE ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSOCIE.

Conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques imposées par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la gérance et dans les documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

V-RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il est rappelé que la direction doit établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il revient à la direction d'évaluer la capacité de la SASU IDK à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

.../...

.../...

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il vous est précisé qu'il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans ce sens l'article L.823-10-1 du Code de commerce précise que notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, nous exerçons tout au long de celui-ci notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

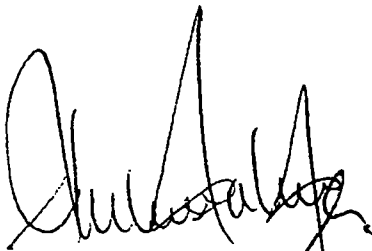
- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

.../...

.../...

- nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SASU IDK à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, nous formulons une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,
Le 9 septembre 2020



Le Commissaire aux comptes
GEFCOM
Philippe DAHINGER

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

JB

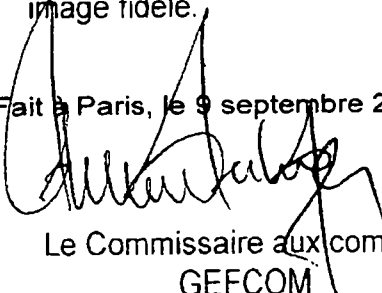
ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Description détaillée des responsabilités du Commissaire Aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire Aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisantes et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la Convention Comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 9 septembre 2020


Le Commissaire aux comptes
GEFCOM

Représenté par Philippe DAHINGER

IDK

Société par actions simplifiée an capital de 300.000 €
Siege Social : 81-85 avenue de l'Europe - ZAC de la Malnoue
77184 EMERAINVILLE
R.C.S. MEAUX 437 990 179

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
et le trente septembre,
À dix heures, au siège social,

La société **JB INVESTISSEMENT**,
Société à responsabilité limitée au capital social de 1.751.000 €, dont le siège social est situé à
EMERAINVILLE (77184) - ZAC de la Malnoue - 81/85 avenue de l'Europe, immatriculée au Registre
du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 524 078 052, représentée par Monsieur Julien
BACHE, en sa qualité de Gérant,

Associée unique de la société IDK,

Monsieur Julien BACHE étant par ailleurs Président de la Société,

Après avoir constaté que le Cabinet GEFKOM, Commissaire aux comptes titulaire de la Société est
excusé,

Est appelé à statuer sur les questions figurant à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Rapport de gestion établi par le Président de la Société ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus à donner ;
- Affectation du résultat ;
- Mention des conventions visés à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat du Cabinet GEFKOM en qualité de commissaire aux comptes ;
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Questions diverses.

Puis, il a été mis à la disposition de l'Associée unique :

- La copie de la lettre de convocation de l'Associée unique ;
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Le rapport de gestion établi par le Président ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes ;
- Le texte des décisions soumises à l'Associée unique ;
- Les statuts de la Société.

JB

L'Associée unique a ensuite pris les décisions suivantes

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 2.165.498 €.

L'Associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, l'Associée unique donne à toutes fins utiles quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique approuve, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39-4 du Code général des impôts, les dépenses non déductibles du résultat fiscal, ressortant pour un montant global de 14.500 €, correspondant à des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles du résultat fiscal.

Le montant de l'impôt afférent à ces dépenses non déductibles s'élève à la somme de 4.495,00 €.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit un bénéfice net comptable de 2.165.498 €, comme suit :

- Bénéfice net comptable de l'exercice écoulé :	2.165.498 €
- Auquel s'ajoute le compte « Report à nouveau créditeur », Figurant au bilan de l'exercice écoulé :	4.368.667 €
	<hr/>
- soit un bénéfice distribuable de :	6.534.165 €

Lequel serait affecté comme suit :

- Aux actions, à titre de distribution de dividendes, pour:	375.000 €
- et le solde, au compte « Report à nouveau créditeur », pour :	<hr/> 6.159.165 €
- total :	6.534.165 €

Le dividende unitaire est donc de 50,00 €. Il est mis en paiement à compter de la date des décisions de l'Associée unique.

Sur le plan fiscal, nous vous précisons que ces dividendes revenant à une personne morale n'ouvriront pas droit à l'abattement de 40 %.

En vue de se conformer en tant que de besoin aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée unique prend acte également que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement de 40%	Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
Exercice 31.12.2018	375.000 €	/	375.000 €
Exercice 31.12.2017	130.000 €	/	130.000 €
Exercice 31.12.2016	80.250 €	/	80.250 €

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique déclare, dans le cadre des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, qu'au cours de l'exercice écoulé, les conventions suivantes se sont poursuivies ou ont été conclues, directement ou par personnes interposées, entre la Société et son ou ses dirigeant(s), ainsi qu'il est mentionné

- Contrat de bail commercial conclu entre la SCI L'ELAN et la SAS IDK

Personne concernée : Monsieur Julien BACHE, Président, également associé de la SCI L'ELAN

Suivant acte sous seing privé en date à EMERAINVILLE du 25 juillet 2008, la SCI L'ELAN a donné à bail au profit de la société IDK, un ensemble immobilier sis à EMERAINVILLE (77184) 81 à 85 Avenue de l'Europe, pour une durée de neuf années ayant pris effet rétroactivement à compter du 1^{er} juillet 2008, moyennant un loyer annuel de 160.000 € hors taxes et un dépôt de garantie de 40.000 € correspondant à trois mois de loyer et ce, sous diverses autres charges et conditions énoncées audit acte.

A compter du 1^{er} novembre 2012, aux termes d'un avenant en date à EMERAINVILLE du 19 novembre 2012, le loyer annuel hors taxes en principal a été réduit à un montant de 96.000 €. Le dépôt de garantie égal à trois mois de loyer s'établit désormais à la somme de 24.000 €, après restitution d'une somme de 16.000 €.

Les loyers versés à la SCI L'ELAN, comptabilisés en charges, s'élevaient à un montant global de 133.734 € hors taxes et hors charges au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

JB

➤ Convention d'assistance

Personne concernée : Monsieur Julien BACHE, Président, également Président de la société JB INVESTISSEMENT

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à EMERAINVILLE du 15 décembre 2010, la société JB INVESTISSEMENT s'est engagée à fournir à la société IDK une assistance continue et tous moyens matériels et/ou humains (en ce compris le recours à la sous-traitance) permettant de faciliter et de développer l'activité professionnelle de la société IDK.

Cette convention a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2011, pour une durée indéterminée.

La rémunération de la société JB INVESTISSEMENT représente la quote-part des coûts exposés par elle correspondant aux prestations fournies à la société IDK, augmentée d'une marge de 10 %.

Les prestations facturées par la société JB INVESTISSEMENT à notre Société, comptabilisées en charges d'exploitation, s'élevaient à un montant global de 551.822 € hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, contre 500.453 € hors taxes au titre de l'exercice précédent.

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique décide de renouveler le mandat du Cabinet GEFKOM, 103 rue de la Boétie à 75008 PARIS, en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de six exercices.

Cette décision est adoptée.

SIXIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités requises par la loi.

Cette décision est adoptée.

SEPTIEME DECISION

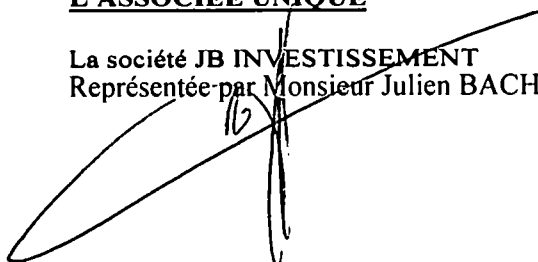
L'Associée unique approuve toutes les mesures prises par le Président en vue de la présente réunion, jusque et y compris la réunion qui s'achève.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée unique.

L'ASSOCIEE UNIQUE

La société JB INVESTISSEMENT
Représentée par Monsieur Julien BACHE



IDK

Société par actions simplifiée an capital de 300.000 €
Siege Social : 81-85 avenue de l'Europe - ZAC de la Malnoue
77184 EMERAINVILLE
R.C.S. MEAUX 437 990 179

RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE PRESIDENT

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Monsieur Julien BACHE, Président non associé de la Société, a établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé, afin d'être soumis à l'approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2019** par la société **JB INVESTISSEMENT**, qui détient l'intégralité du capital de la Société.

Le Commissaire aux comptes de la Société a porté à votre connaissance les contrôles et vérifications auxquels il a procédé et nous a fait part de ses conclusions.

Vous trouverez, dans son rapport, ses observations et conclusions sur la présentation des comptes annuels qui vous sont soumis.

Les rapports du Commissaire aux comptes, celui de votre Président accompagné en annexe du tableau sur les résultats financiers des derniers exercices, de même que les comptes annuels, le bilan et les autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été tenus à votre disposition, au siège social, dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance, et vous ont, le cas échéant, été adressés conformément à la loi.

MODIFICATIONS APORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AUX METHODES D'EVALUATION

Il est précisé que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, conformément aux méthodes d'évaluation et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, dans le respect des dispositions du Plan comptable général et du Code de commerce, et en observant les principes de prudence et de sincérité, de telle sorte que l'énonciation des résultats vous autorise à effectuer des comparaisons valables avec ceux de l'exercice précédent.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice écoulé.

Toutes précisions et justifications complémentaires figurent dans l'annexe comptable.

**ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE -
RESULTAT DE CETTE ACTIVITE - PROGRES REALISES OU DIFFICULTES
RENCONTREES**

Evénements survenus au cours de l'exercice écoulé

Nous n'avons aucun évènement majeur à signaler.

Résultats économiques de notre activité au cours de l'exercice écoulé

L'activité de l'année 2019, dans la continuité de 2018, a été très positive, les objectifs de chiffres et de marge ayant été largement dépassés.

Nous vous proposons d'examiner le détail des comptes annuels retraçant l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé au titre de ses divers établissements, à savoir :

- Son siège et établissement principal sis à EMERAINVILLE (77184) - 81-85 avenue de l'Europe - ZAC de la Malnoue ;
- Ses établissements secondaires sis à :
 - GENNEVILLIERS (92230) - 13-21, Quai des Grésillons ;
 - SOUFFELWEYFRHSEIM (67460) - 45, Rue des Tuileries ;
 - FRESNES (94260) - 32-46, Avenue des Pépinières, Bâtiment Médicis 101 ;
 - MITRY-MORY (77290) - 26 rue Isaac Newton ;
 - FRETIN (59273) - 234, Rue de Berzin - CRT2.

COMPTE DE RESULTAT

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons enregistré un chiffre d'affaires de 27.183.504 €, contre 23.004.423 € au titre de l'exercice précédent, soit une progression de 18,17 %, ventilé comme suit :

- Ventes de marchandises.....	26.787.365 €
- Production vendue de services.....	396.140 €

Compte tenu des reprises sur provisions pour 37.896 €, de transferts de charges pour 1.936 €, de retenues sur salaires pour 33.930 €, d'aides à embauche pour 937 € et de produits divers de gestion courante pour 16.376 €, le total des produits d'exploitation ressort pour 27.280.160 €.

En regard de ces produits, nos charges d'exploitation ressortent pour un montant global de 24.087.793,00 €, contre 20.499.591,00 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 17,50 %, et se décomposent ainsi :

- Achats de marchandises.....	19.176.455 €
- Variation de stocks sur marchandises.....	- 597.628 €
- Achats de matières premières et autres approvisionnements.....	60.645 €
- Autres achats et charges externes.....	2.753.757 €
- Impôts, taxes et versements assimilés.....	174.598 €
- Salaries et traitements.....	1.620.083 €
- Charges sociales.....	742.746 €
- Dotations aux amortissements et provisions.....	70.932 €
- Autres charges.....	43.788 €

C'est ainsi qu'à la clôture de l'exercice, nous avons dégagé un bénéfice d'exploitation de 3.192.368 €, contre un bénéfice d'exploitation de 2.608.896 € à la clôture de l'exercice précédent.

Sur l'exercice écoulé, notre effectif moyen salarié ressort à 37 personnes, tout comme l'exercice précédent, réparties sur les quatre sites d'exploitation.

Nos opérations financières se sont soldées par une perte de 14.985 €, contre une perte de 62.535 € à la clôture de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts est en conséquence un bénéfice de 3.177.383 €, contre un bénéfice de 2.546.361 € au titre de l'exercice précédent.

Nos opérations exceptionnelles se sont traduites par une perte de - 3.673 €, contre un bénéfice de 12.102 € au titre de l'exercice précédent ; cette diminution résulte :

Concernant les produits d'exploitation :

- De reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnelles pour 0 €,
- De produits exceptionnels sur opérations de gestion pour 0 €.

Concernant les charges d'exploitation :

- De charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour 3.673 €
- D'une provision pour risques et charges de l'exercice pour 0 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus et d'une charge d'impôts sur les sociétés de 973.584 €, nous avons dégagé à la clôture de l'exercice écoulé un bénéfice net comptable de 2.165.498 €, contre un bénéfice net comptable de 1.738.919 € au titre de l'exercice précédent.

BILAN

A l'actif :

L'actif immobilisé incorporel d'un montant net de 48.751 € correspond d'une part aux concessions, brevets, licences et logiciels, pour un montant brut de 34.304 € figurant en valeur nette pour 6.849 €, d'autre part à l'acquisition des éléments de notre fonds de commerce pour un montant de 14.447 €.

A ce sujet, nous vous rappelons que le montant net ci-dessus de 6.849 € correspond à l'acquisition par notre Société en date du 8 septembre 2010 de la marque IDK enregistrée et déposée auprès de l'INPI dans les classes 6, 11, 16 et 20.

A l'inverse nous n'avons réalisé aucune cession ou mise au rebut d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice écoulé.

C'est ainsi qu'à la clôture de l'exercice écoulé, nos immobilisations corporelles représentaient un montant brut de 732.478 €, restant à amortir pour 212.526 €.

Les immobilisations financières, qui figuraient pour un montant de 116.861 € au 31 décembre 2019, correspondent exclusivement à nos dépôts et cautionnements versés.

L'actif circulant, en ce compris les stocks de marchandises pour 3.273.409 €, les avances et acomptes versées sur commandes pour 42.269 €, les créances pour 3.612.039 €, les disponibilités pour 3.811.952

€ et les charges constatées d'avance pour 785.202 €, représentait à la clôture de l'exercice écoulé un total de 11.524.870 €, contre 9.391.921 € au titre de l'exercice précédent.

Au passif :

A la clôture de l'exercice écoulé, le total des dettes représentait une somme de 4.664.664 €, contre 4.313.770 € au cours de l'exercice précédent.

Les capitaux propres s'élevaient au 31 décembre dernier à la somme de 6.864.165 €, contre 5.073.667 € au cours de l'exercice précédent, pour un capital social inchangé de 300.000 €.

Le total du bilan s'établissait ainsi à la somme de 11.875.732 €, contre 9.729.748 € pour l'exercice précédent.

INFORMATIONS FINANCIERES ET NON FINANCIERES

Nous devons vous présenter une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.

Vous trouverez tout renseignement complémentaire dans l'état établi en annexe du bilan.

Nous n'avons pas d'informations supplémentaires à vous apporter autres que celles déjà portées à votre connaissance dans le présent rapport ou dans les comptes et annexe comptable.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société a été impactée par la crise sanitaire liée à COVID 19 avec une baisse de son chiffre d'affaires par rapport au prévisionnel mais elle parvient à maintenir une activité importante.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Nous n'avons aucun évènement important à vous signaler entre la date de clôture de l'exercice écoulé et la date des présentes, sauf le renouvellement du mandat de Président de la société de Monsieur Julien BACHE pour une durée indéterminée qui a été voté selon Assemblée Générale en date du 22 avril 2020.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, aucun frais en matière de recherche et de développement n'a été engagé par notre Société.

MONTANT DES CHARGES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39-4 du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 14.500 € correspondent à des autres charges et dépenses somptuaires non déductibles du résultat fiscal.

Le montant de l'impôt afférent à ces dépenses non déductibles s'élève, pour l'exercice écoulé, à la somme de 4.495 €.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit un bénéfice net comptable de 2.165.498 €, comme suit :

- Bénéfice net comptable de l'exercice écoulé :	2.165.498 €
- Auquel s'ajoute le compte « Report à nouveau créditeur », Figurant au bilan de l'exercice écoulé :	4.368.667 €
	<hr/>
- soit un bénéfice distribuable de :	6.534.165 €

Lequel serait affecté comme suit :

- Aux actions, à titre de distribution de dividendes, pour:	375.000 €
- et le solde, au compte « Report à nouveau créditeur », pour :	<u>6.159.165 €</u>
- total :	6.534.165 €

Le dividende unitaire est donc de 50,00 €. Il est mis en paiement à compter de la date des décisions de l'Associée unique.

Sur le plan fiscal, nous vous précisons que ces dividendes revenant à une personne morale n'ouvriront pas droit à l'abattement de 40 %.

DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement de 40%	Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
Exercice 31.12.2018	375.000 €	/	375.000 €
Exercice 31.12.2017	130.000 €	/	130.000 €
Exercice 31.12.2016	80.250 €	/	80.250 €

PRISES DE PARTICIPATION AU COURS DE L'EXERCICE DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE ET ACTIVITE DES FILIALES

Prises de participations significatives au cours de l'exercice écoulé

Il est indiqué conformément à l'article L.233-6 du Code de commerce qu'au cours de l'exercice écoulé, votre Société n'a pas pris de participation supérieure à 5 % dans le capital d'autres sociétés ayant leur siège sur le territoire français.

Activités des filiales

Il est indiqué également conformément à l'article L.233-6 du Code de commerce qu'au cours de l'exercice écoulé, votre Société n'avait pas de filiale.

Succursales existantes

Nous vous indiquons, conformément à l'article L.232-1 du Code de Commerce, que la Société ne disposait au cours de l'exercice écoulé d'aucune succursale.

INFORMATION SUR LES PRETS INTERENTREPRISES

Nous vous informons que la Société n'a consenti ni bénéficié d'aucun prêt rentrant dans le cadre des dispositions de l'article L.511-6 3bis du Code Monétaire et Financier.

RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

En application des dispositions de l'article L.225-211, alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous indiquons que la Société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS OU DES CLIENTS

Conformément aux dispositions de l'article D.441-4 du Code de commerce pris en application de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, notre Société étant dotée d'un Commissaire aux comptes, nous devons publier la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes de la Société à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance.

Il est ainsi présenté dans le tableau ci-dessous, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices écoulés, du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

Echéances	Dettes échues ⁽¹⁾	Dettes à échoir ⁽²⁾ à moins de 30 jours	Dettes à échoir ⁽²⁾ entre 30 jours et 60 jours	Dettes à échoir ⁽²⁾ à plus de 60 jours	TOTAL ⁽³⁾ T.T.C.
EXERCICE 31.12.2018 (T.T.C.)	747.844 €	1.146.715 €	480.250 €	3.239 €	2.378.048 €
EXERCICE 31.12.2019 (T.T.C.)	630.990 €	1.256.978 €	798.355 €	24.497 €	2.710.820 €

⁽¹⁾ Dettes dont le terme du paiement est antérieur à la clôture de l'exercice

⁽²⁾ Dettes dont le terme du paiement est postérieur à la clôture de l'exercice

⁽³⁾ Dont dettes contestées : 0 €

Dont dettes litigieuses (procédure en-cours) : 0 €

EXAMEN DES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Vous trouverez par ailleurs, les conventions susceptibles de tomber sous le coup des articles L.227-10 et suivants du Code de commerce, qui seront mentionnées sur le registre des décisions.

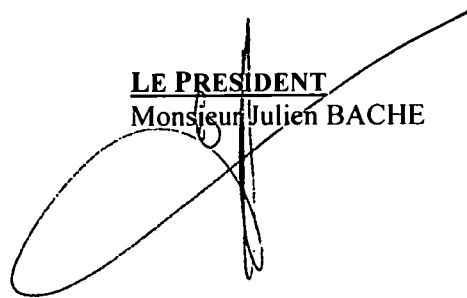
QUITUS

Comme à l'ordinaire, nous vous demanderons de bien vouloir consentir quitus de notre gestion, pour l'exécution de notre mandat an cours de l'exercice soumis à votre approbation.

* * *

Nous pensons avoir ainsi relaté l'ensemble des éléments significatifs de l'exercice écoulé.

LE PRESIDENT
Monsieur Julien BACHE

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Monsieur Julien BACHE'. The signature is fluid and cursive, with a prominent loop on the left side and a long, sweeping stroke extending upwards and to the right.